

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juillet 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	16	16

Vote
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2022, le 25 juillet à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 20 juillet 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20 juillet 2022.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, GARREAU Sabrina, NERAUDEAU Delphine, NIMESKERN Laurence, REMAUD Natacha, SAINTURAT Corinne, SIONNEAU Dominique, THIBAUD Stéphanie, MM. CROCHET Jean, GLACIAL Yves, LE GAL Alain, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain, VITALIEN Anthony.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture des Sables
d'Olonne
Le : 27/07/2022
Et publication ou notification le :
27/07/2022

Excusé(s) : Mme DILLET Sabrina, MM. BRUN Jérôme, MIGNÉ Hervé.

A été nommée secrétaire : Mme NERAUDEAU Delphine

2022_07_01 – Salle polyvalente : marché travaux lot n° 4 Avenant n° 1

Le Conseil Municipal en date du 25 janvier 2021 a approuvé l'avant-projet définitif pour la restructuration, la rénovation énergétique et l'extension de la salle polyvalente Constant Guyon et a arrêté le coût prévisionnel des travaux au stade APD à 1 164 365,00 € HT incluant les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) n°1 "Menuiseries teinte RAL hors standard" et n°2 "Contrôle d'accès".

Vu le code des marchés publics,

Vu les marchés conclus avec les entreprises attributaires en application de la délibération du conseil municipal n° 2021_05_05 en date du 17 mai 2021,

Monsieur le Maire signale que dans le cadre de ces travaux de rénovation énergétique, de restructuration et d'extension de la salle polyvalente Constant Guyon le lot n° 4 doit faire l'objet d'un avenant.

Lot n° 4 Charpente : Avenant n° 1 : plus-value d'un montant de 10 274,00 € HT qui a pour objet la réalisation d'un portique métal dessus de scène.

Attributaire : Société POTÉREAU NEAU

Marché initial : 20210104 - montant : 140 273,00 € HT

Avenant n° 1 objet de la présente délibération : plus-value de 10 274,00 € HT

Nouveau montant du marché : 150 547,00 € HT

Le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité,

Accepte l'avenant suivant :

Lot n° 4 Charpente : Avenant n° 1 : plus-value d'un montant de 10 274,00 € HT qui a pour objet la réalisation d'un portique métal dessus de scène.

Attributaire : Société POTÉREAU NEAU

Marché initial : 20210104 - montant : 140 273,00 € HT

Avenant n° 1 objet de la présente délibération : plus-value de 10 274,00 € HT

Nouveau montant du marché : 150 547,00 € HT

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 27/07/2022

Le Maire

Hervé BESSONNET



La Secrétaire de séance,
Delphine NERAUDEAU